

Évaluation

Remarque : Il existe plusieurs types de questions pour évaluer les acquis :

- 1) questions ouvertes ;
- 2) phrases à compléter ;
- 3) vrai ou faux ;
- 4) questions à choix multiple.

Combinez-les de différentes manières pour évaluer les connaissances avant et après le cours. Chaque type d'évaluation couvre un contenu différent. Aucun sous-ensemble ne couvre tous les objectifs de la formation. Veillez à combiner les questions de manière à évaluer chaque objectif de la formation.

Les questions d'évaluation peuvent prendre principalement trois formes : a) interrogation informelle de l'ensemble du groupe, b) interrogation semi-formelle de petits groupes, ou c) interrogation écrite formelle et individuelle des participants.

Vous trouverez sous le tableau d'autres suggestions pour évaluer les acquis.

Questions d'évaluation pour le cours 1.6	
Questions	Réponses
Questions ouvertes	
<i>Remarque : Formulez les questions ouvertes sous forme d'interrogations, de requêtes ou d'instructions.</i>	
1. Comment l'ONU définit-elle l'« autorité opérationnelle » ?	<p><i>« Autorité conférée par les États membres à l'ONU pour que celle-ci utilise les capacités opérationnelles de leurs contingents militaires, unités de police constituées et/ou effectifs militaires et de police nationaux pour entreprendre des missions et des tâches mandatées. L'autorité opérationnelle est confiée au Secrétaire général sous la tutelle du Conseil de sécurité. »</i></p> <p>L'ONU exerce une « autorité opérationnelle » sur <u>tous les effectifs</u> qui participent à ses opérations de maintien de la paix, y compris les effectifs militaires et de police.</p> <p>Pour ces derniers, l'« autorité opérationnelle » implique que :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les États membres conservent toujours envers leurs militaires et policiers les obligations nationales qui leur incombent, telles que le versement des soldes et des indemnités et les promotions ;

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les plans, décisions et opérations tactiques sont supervisés par le Chef de la composante militaire et le Chef de la composante Police dans la zone de la mission. ▪ Les règles et réglementations des pays et de l'ONU en matière de déontologie et de discipline s'appliquent aux unités militaires et de police déployées dans le cadre des opérations de maintien de la paix.
<p>2. Nommez six principaux postes de responsabilité au sein des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Chef de mission / Représentant spécial du Secrétaire général (HOM/RSSG) ▪ Le RSSG adjoint (RSASG) / Coordonnateur résident (CR) ▪ Le Chef de cabinet (COS) ▪ Le Directeur / Chef de l'appui à la mission (DMS/CMS) ▪ Le Chef de la composante militaire (HOMC) ▪ Le Chef de la composante Police (HOPC).
<p>3. Décrivez les responsabilités du Chef de mission / Représentant spécial du Secrétaire général (HOM/RSSG).</p>	<p>Le Chef de mission / Représentant spécial du Secrétaire général intervient dans deux domaines de responsabilité :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. la mission de maintien de la paix : il détermine la vision et les orientations stratégiques de la mission, en assure la gestion et a autorité sur l'ensemble du personnel ; 2. le dialogue politique et les bons offices : il doit empêcher l'interruption du processus de paix, apaiser les tensions et gérer tout éventuel retour à la violence.
<p>4. Expliquez le rôle du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (RSASG) lorsqu'il a la « triple casquette ».</p>	<p>Réponse courte : une seule personne exerce les fonctions de RSASG, de Coordonnateur résident (CR) et de Coordonnateur des opérations humanitaires (CH). Un RSASG à triple casquette est à la fois RSASG/CR/CH :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ le RSASG aide le RSSG à mettre en œuvre la mission ; ▪ le CR dirige l'équipe de pays des Nations Unies ; ▪ le CH dirige l'équipe de pays pour l'action humanitaire (HCT). <p>Réponse explicative : la plupart des missions multidimensionnelles de maintien de la paix possèdent deux RSASG.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le RSASG principal est chargé des aspects politiques, opérationnels et relatifs à l'état de droit. Le Chef de mission / Représentant spécial du Secrétaire général (HOM/RSSG)

	<p>lui délègue la gestion des opérations de la mission.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le second RSASG assure le rôle de Coordonnateur résident (CR) et dirige l'équipe de pays des Nations Unies. Il ou elle coordonne les travaux de développement des institutions spécialisées, fonds et programmes de l'ONU. Certaines missions nécessitent une intervention humanitaire. Le second RSASG peut également être nommé Coordonnateur des opérations humanitaires (CH), auquel cas il dirige l'Équipe de pays pour l'action humanitaire (HCT).
<p>5. Au sein d'une mission de maintien de la paix, quel est le plus haut fonctionnaire de l'ONU autorisé à dépenser des fonds de l'ONU sur le budget alloué à la mission ?</p>	<p>Le Directeur ou Chef de l'appui à la mission (DMS/CMS).</p> <p>Il se peut que les participants nomment le HOM/RSSG. Insistez sur le fait que la personne autorisée à dépenser les fonds du budget d'une mission de l'ONU est le DMS/CMS.</p>
<p>6. Les composantes d'appui et les composantes essentielles comportent des structures conjointes et des structures intégrées. Nommez-en deux de chaque.</p>	<p>Composantes d'appui Services d'appui intégrés (ISS) Centre d'appui à la mission (MSC)</p> <p>Composantes essentielles Centre d'opérations conjoint (JOC) Cellule d'analyse conjointe de la mission (JMAC)</p>
<p>7. Quel est le rôle principal du Centre d'appui à la mission (MSC) ?</p>	<p>Le MSC est un point de coordination unique qui gère l'intégralité de l'appui logistique dans une zone de mission, que cet appui soit assuré par l'ONU ou non.</p>
<p>8. Quel est le point commun entre le Centre d'opérations conjoint (JOC) et la Cellule d'analyse conjointe de la mission (JMAC) ? En quoi sont-ils différents ?</p>	<p>Fonctions similaires Le JOC et la JMAC intègrent des informations provenant de sources différentes dans des rapports clairs. Ils recueillent tous deux des informations, les gèrent et y répondent. Ils aident également à élaborer une réponse en cas de crise.</p> <p>Fonctions différentes, surtout en situation d'urgence Leurs fonctions diffèrent sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le JOC consolide les informations transmises par la mission et l'équipe de pays au sujet de l'évolution de la situation. Il centralise toutes les informations de la mission : le JOC consolide chaque jour les informations reçues, tient tout le personnel

	<p>de la mission informé et fait son rapport au siège.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ En cas de crise, le JOC devient le centre de gestion des crises du Chef de mission. ▪ La JMAC analyse les informations et les séries d'incidents, et anticipe les menaces et les risques. Elle instruit les décisions à moyen et à long terme prises par la direction de la mission. ▪ La JMAC analyse les opportunités et les menaces. Elle contribue également aux efforts d'alerte précoce de la mission grâce à une analyse prévisionnelle. ▪ En cas de crise, la JMAC : <ul style="list-style-type: none"> a) anticipe les crises potentielles et émergentes ; b) identifie les issues et les implications potentielles. <p>Ces structures collaborent étroitement entre elles, ainsi qu'avec le Chef de mission. Si possible, elles sont situées au même endroit.</p>
9. Au sein d'une mission, quelle structure analyse et anticipe les menaces, les risques et les séries d'incidents ?	La Cellule d'analyse conjointe de la mission (JMAC).
10. Au sein d'une mission, quelle structure consolide les informations sur l'évolution de la situation ?	Le Centre d'opérations conjoint (JOC).
Phrases à compléter	
1. L'ONU _____ exerce l'autorité _____ sur tous les effectifs de ses opérations de maintien de la paix, y compris les militaires et les policiers. Cette autorité est confiée au Chef de mission par le Secrétaire général et les secrétaires généraux adjoints du DOMP et du DAM.	Autorité opérationnelle
2. Les composantes essentielles d'une mission de maintien de la paix mettent en œuvre des tâches au profit des _____.	Bénéficiaires du mandat, c'est-à-dire les personnes à qui s'adressent les services de la mission, conformément au mandat. Il s'agit des partenaires nationaux, ainsi que de la population et des institutions locales.
3. Au sein d'une mission, le _____ exerce l'« autorité opérationnelle » sur tous les personnels civils, militaires et de police d'une opération de maintien de la paix. L'« autorité	<p>Chef de mission / Représentant spécial du Secrétaire général (HOM/RSSG).</p> <p>Cette autorité lui est déléguée par le Secrétaire général.</p>

<p>opérationnelle » correspond, sur le terrain, à l'autorité suprême sur toutes les composantes de la mission.</p>	
<p>4. Dans la plupart des missions multidimensionnelles, _____ représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général (RSASG) interviennent. Nommez-les.</p>	<p>Deux.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le RSASG principal, qui est chargé des aspects politiques, opérationnels et relatifs à l'état de droit de la mission. La gestion des opérations de la mission lui est également déléguée. 2. Le RSASG / Coordonnateur résident (CR), qui dirige l'équipe de pays des Nations Unies et coordonne les travaux des institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies. En cas d'urgence humanitaire, ce second RSASG peut également être nommé Coordonnateur des opérations humanitaires (CH).
<p>5. Le _____ veille à ce que l'appui logistique et administratif nécessaire soit apporté à la mission.</p>	<p>Directeur / Chef de l'appui à la mission (DMS/CMS).</p>
<p>6. Le Chef de mission / Représentant spécial du Secrétaire général (HOM/RSSG) ne peut exercer son autorité sur les effectifs militaires et policiers que par l'intermédiaire des _____.</p>	<p>Chefs des composantes militaire (HOMC) et policière (HOPC). Cette hiérarchie maintient l'intégrité des chaînes de commandement militaire et policier.</p>
<p>7. L'_____ et le _____ sont deux structures de direction dans le cadre d'une mission de maintien de la paix.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Équipe de direction de la mission (MLT) ; 2. Conseil de direction (SMG). <p>Composée de décideurs hauts placés issus des diverses composantes, la MLT prend les décisions de haut niveau de la mission.</p> <p>Le SMG est plus large que la MLT et assure la planification et la coordination de la gestion. Il inclut des membres de la MLT et les divers chefs des composantes civiles : affaires politiques, droits de l'homme, information du public. (Le SMG est plus restreint dans le cadre des missions traditionnelles car il n'inclut pas de composante civile.)</p>
<p>8. Les _____, _____ et _____ sont les composantes essentielles des opérations multidimensionnelles de maintien de la paix des Nations Unies.</p>	<p>Composantes militaire, civile et policière. Elles collaborent pour mener à bien les tâches définies dans le mandat. Ce sont des composantes essentielles car elles mettent en</p>

	œuvre les tâches indispensables définies dans le mandat.
9. La _____ contribue aux efforts d'alerte précoce d'une mission grâce à une analyse prévisionnelle.	Cellule d'analyse conjointe de la mission (JMAC).
Vrai ou faux	
1. La structure d'une mission aide à la mise en œuvre du mandat.	<p>Vrai. La structure d'une mission est établie en fonction du mandat autorisé par le Conseil de sécurité, qui est lui-même défini pour répondre à un conflit particulier.</p> <p>Une structure de mission claire empêche la fragmentation des tâches ou le travail en vase clos, surtout dans le cadre des grandes missions diversifiées. Elle assure la cohérence du travail collaboratif.</p>
2. En ce qui concerne les niveaux d'autorité d'une mission de maintien de la paix, le niveau tactique recoupe les niveaux stratégique et opérationnel.	Faux. Placé au sommet de la pyramide, le niveau stratégique recoupe le niveau opérationnel, qui est le seul à recouper le niveau tactique.
3. Les pays fournisseurs de contingents et d'unités de police (États membres) peuvent ajuster les plans et les décisions tactiques.	Faux. Les États membres ne sont pas autorisés à ajuster les plans, décisions ou opérations tactiques. L'ONU exerce son « autorité opérationnelle » sur tous les personnels militaires et de police déployés dans ses opérations de maintien de la paix.
4. Les composantes d'appui sont chargées des services administratifs, de la communication et de la gestion des ressources des composantes essentielles.	<p>Vrai. Les composantes d'appui assurent la logistique, la communication et les services administratifs des composantes essentielles. Ces dernières apportent une aide directe à la population locale et aux institutions nationales.</p> <p>Ces deux composantes combinent des services civils et militaires.</p>
5. Dans le cadre des opérations multidimensionnelles de maintien de la paix, le RSSG est généralement un officier supérieur de l'armée.	Faux. Dans ce type d'opérations, le RSSG est généralement un civil. Dans le cadre des missions traditionnelles, il peut s'agir du Chef de la composante militaire (HOMC), en d'autres termes, d'un officier supérieur de l'armée.
6. Le Chef de cabinet (COS) travaille en étroite collaboration avec le HOM/RSSG : il s'occupe généralement de la gestion effective et intégrée de toutes les activités de la mission, conformément à la vision et aux orientations stratégiques du	Vrai. Le COS est un cadre dirigeant de la mission et conseille le Chef de mission et les hauts responsables de la mission. Il ou elle oriente les travaux intégrés**. Les chefs des composantes militaire et policière peuvent nommer des chefs de cabinet internes investis de responsabilités similaires. Ceux-ci travaillent

<p>Chef de mission. Le Chef de cabinet coordonne également la politique et les activités de planification de la mission entre ses différentes composantes.</p>	<p>en étroite collaboration avec les HOMC/HOPC.</p>
<p>7. Les chefs des composantes militaire et policière rendent compte au Chef de mission et adressent leurs rapports techniques au siège des Nations Unies.</p>	<p>Vrai. Le Chef de la composante militaire soumet des rapports techniques au Conseiller militaire de l'ONU, tandis que le Chef de la composante Police est relié au Conseiller de l'ONU pour les questions de police. Cela permet : 1) de s'assurer que les aspects techniques des opérations sur le terrain respectent les politiques et les normes de l'ONU ; 2) de tenir le siège de l'ONU informé du travail des contingents militaires et de la police pour l'aider dans ses échanges officiels avec les États membres.</p>
<p>8. Les structures conjointes et les structures intégrées rassemblent des spécialistes civils, militaires et policiers pour assurer une coordination efficace et une bonne utilisation des ressources.</p>	<p>Vrai. Les structures conjointes et les structures intégrées veillent à la coordination et à la bonne utilisation des ressources. Elles assurent des missions d'appui et mettent en œuvre les tâches essentielles. Elles combinent des services civils et militaires. Elles sont toutes dirigées par des civils.</p>
<p>9. Seul le personnel de maintien de la paix du JOC et de la JMAC gère les informations et les rapports.</p>	<p>Faux. L'ensemble du personnel des missions de maintien de la paix a un rôle à jouer dans la collecte d'informations et leur transmission aux structures conjointes de la mission en vue de l'établissement de rapports, de leur analyse et de la définition des suites à y donner.</p>
<p>10. Les informations transmises par l'équipe de pays des Nations Unies sont traitées par le JOC et la JMAC.</p>	<p>Vrai. Le JOC et la JMAC recueillent des informations en provenance de toutes les sources d'une mission et de partenaires qui n'entrent pas dans ce cadre, notamment ceux de l'ONU. Ils gèrent ces informations et y apportent une réponse afin d'assurer la cohésion au sein de l'ONU.</p>
<p>11. Le JOC joue un rôle clé en temps de crise.</p>	<p>Vrai. En temps de crise, le JOC peut jouer un rôle clé permettant de gérer la crise de manière intégrée. Il peut faciliter une réponse coordonnée entre les composantes de la mission. Quand une crise éclate, les dirigeants de la mission doivent se réunir dans un endroit connu, comme le JOC, qui devient alors le centre de gestion des crises du HOM/RSSG.</p>

Questions à choix multiple <i>Remarque : cochez une réponse par question.</i>	
<p>1. Le personnel de maintien de la paix doit savoir comment fonctionnent les opérations de maintien de la paix car : (cochez la bonne réponse)</p> <p><input type="checkbox"/> a) les opérations de maintien de la paix sont différentes de celles d'autres organisations ;</p> <p><input type="checkbox"/> b) les opérations de maintien de la paix sont complexes et couvrent de nombreux aspects ;</p> <p><input type="checkbox"/> c) les niveaux d'autorité peuvent être ambigus, pas toujours tranchés ;</p> <p><input type="checkbox"/> d) les unités doivent savoir collaborer efficacement ;</p> <p><input type="checkbox"/> e) toutes les réponses ci-dessus.</p>	<p>e) Toutes les réponses ci-dessus. Toutes ces raisons sont justes.</p>
<p>2. Les États membres : (cochez la bonne réponse)</p> <p><input type="checkbox"/> a) peuvent ajuster les plans tactiques d'une opération de maintien de la paix ;</p> <p><input type="checkbox"/> b) gèrent le budget d'une mission au niveau stratégique ;</p> <p><input type="checkbox"/> c) conservent leurs obligations nationales en termes de soldes, d'indemnités et de promotions ;</p> <p><input type="checkbox"/> d) travaillent directement avec les secrétaires généraux adjoints du DOMP et du DAM ;</p> <p><input type="checkbox"/> e) aucune des réponses ci-dessus ;</p> <p><input type="checkbox"/> f) toutes les réponses ci-dessus.</p>	<p>c) Conservent leurs obligations nationales en termes de soldes, d'indemnités et de promotions. Cela concerne les personnels militaires et de police déployés sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, et non les civils.</p>
<p>3. En règle générale, la structure d'une mission de maintien de la paix des Nations Unies comporte : (cochez la bonne réponse)</p> <p><input type="checkbox"/> a) les principaux postes de responsabilité ;</p> <p><input type="checkbox"/> b) des composantes essentielles ;</p> <p><input type="checkbox"/> c) des composantes d'appui ;</p> <p><input type="checkbox"/> d) des structures intégrées et conjointes ;</p> <p><input type="checkbox"/> e) aucune des réponses ci-dessus ;</p> <p><input type="checkbox"/> f) toutes les réponses ci-dessus.</p>	<p>f) Toutes les réponses ci-dessus. Il n'existe pas de structure standard mais les points a) à d) apparaissent dans la plupart des missions.</p>
<p>4. Le Chef de mission / Représentant spécial du Secrétaire général (HOM/RSSG) est : (cochez la bonne réponse)</p>	<p>d) Responsable de la vision et des orientations stratégiques d'une mission.</p>

<p>___ a) toujours un officier de l'armée ; ___ b) jamais un civil ; ___ c) nommé par le Conseil de sécurité ; ___ d) responsable de la vision et des orientations stratégiques d'une mission ; ___ e) toutes les réponses ci-dessus ; ___ f) aucune des réponses ci-dessus.</p>	<p>Aucune des autres propositions n'est correcte. Les opérations traditionnelles de maintien de la paix peuvent être dirigées par un officier supérieur de l'armée. La plupart des opérations multidimensionnelles sont dirigées par des civils. C'est le Secrétaire général, non le Conseil de sécurité, qui nomme le HOM/RSSG et lui délègue l'autorité opérationnelle.</p>
<p>5. Les Services d'appui intégrés (ISS) : (cochez toutes les bonnes réponses) ___ a) appuient les services logistiques ; ___ b) couvrent des régions ou des secteurs ; ___ c) couvrent les unités d'aviation de combat ; ___ d) sont dirigés par du personnel militaire.</p>	<p>VRAI : a) appuient les services logistiques ; b) couvrent des régions ou des secteurs ;</p> <p>FAUX : c) Les ISS ne couvrent pas les unités d'aviation de combat ni aucune autre unité de combat ; d) Les ISS sont dirigés par des civils, tout comme les autres structures de gestion intégrées.</p>
<p>6. Chaque mission de maintien de la paix possède une structure : (cochez la bonne réponse) ___ a) unique ou différente ; ___ b) similaire ; ___ c) standard.</p>	<p>a) Unique ou différente.</p> <p>Toutes les missions comportent des composantes d'appui et des composantes essentielles, Les unes comme les autres travaillent au service des bénéficiaires de la mission, conformément au mandat. La structure de chaque mission est établie en fonction du mandat autorisé par le Conseil de sécurité, qui est lui-même défini pour répondre à un conflit particulier.</p>

Autres manières d'évaluer les acquis

- **Diagrammes pour l'évaluation de l'apprentissage** L'utilisation de diagrammes est une nouvelle méthode d'évaluation de l'apprentissage. Cette méthode peut s'appliquer à d'autres cours. Exploitez la capacité des participants à élaborer rapidement des diagrammes précis pour évaluer leur connaissance du contenu du cours 1.6 – Fonctionnement des opérations de maintien de la paix. Des exemples de diagramme sont donnés ci-après.

Instructions pour les exercices de groupe

1. Sélectionnez un ou plusieurs diagrammes. Agrandissez chacun des titres. Utilisez une police plus grande, en gras. Imprimez un titre par feuille ou découpez-les. Pour faciliter l'évaluation, utilisez du papier de couleur différente pour chaque échelon. Pour une évaluation plus difficile, n'utilisez que du papier blanc. Pour augmenter encore plus la difficulté, ne donnez pas les titres et demandez aux participants de les retrouver. Dans ce dernier cas, n'imprimez rien du tout.
2. Distribuez un diagramme aux cases vierges ou demandez aux participants d'en dessiner un simple à partir des titres regroupés sur une feuille.
3. Distribuez aux groupes des stylos et du ruban adhésif de couleur.
4. Laissez-leur 10 à 15 minutes pour terminer l'évaluation. Chaque groupe doit reproduire avec précision le diagramme nommé.
5. Demandez aux groupes de vérifier le travail des autres avant de le vérifier vous-même.

Instructions pour les exercices individuels

1. Utilisez des feuilles blanches ou préparez un modèle avec les parties de base du diagramme. Distribuez-en un(e) à chaque participant.
2. Pour faciliter l'évaluation individuelle, donnez-leur le nom des différentes fonctions. Pour plus de difficulté, dites aux stagiaires de se souvenir de ces noms et de dessiner le diagramme.
3. Expliquez clairement les consignes de l'exercice (dessiner avec précision le diagramme nommé) et indiquez le temps dont disposent les participants, par exemple 10 à 15 minutes.